

PASSAGE DE LA MAÎTRISE (MSc) AU DOCTORAT (PhD) SANS RÉDACTION DE MÉMOIRE

L'étudiant(e) qui souhaite passer directement de la maîtrise au doctorat sans rédiger de mémoire doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3.5 dans les cours de 2^{ème} cycle. Pour s'inscrire au PhD, l'étudiant(e) devra avoir terminé sa scolarité et complété l'équivalent de trois trimestres d'études à plein temps. Les étudiant(e)s qui veulent profiter de la bourse A doivent avoir maintenu une moyenne minimale de 3.7 pour les cours de 2^{ème} cycle et faire leur demande de façon à ce que la procédure soit complétée avant la fin du troisième trimestre suivant leur inscription à la maîtrise. Tous les autres étudiant(e)s peuvent faire leur demande en tout temps en autant que la procédure soit complétée avant la fin du sixième trimestre suivant leur inscription à la maîtrise.

La procédure à suivre est la suivante :

- 1- L'étudiant(e) doit faire sa demande de passage direct ou accéléré par écrit au responsable des Études Supérieures et sa lettre doit être contresignée par son directeur de recherche. ***Cette demande doit être envoyée à la TGDE de son programme.***
- 2- L'étudiant(e) qui remplit les conditions requises pour un passage doit, avec l'aide de son directeur et du Comité des Études Supérieures, voir à la formation d'un comité de thèse (voir procédures à suivre) qui le suivra durant ses études.
- 3- L'étudiant(e) planifie la rencontre avec le comité pendant laquelle sera présenté son projet
- 4- Environ deux semaines avant la rencontre du comité, l'étudiant(e) fait parvenir à chaque membre du comité de thèse, la « fiche de l'étudiant(e) » complétée incluant un rapport de 2 pages maximum (simple interligne) qui décrit l'avancement des travaux et le projet de recherche proposé.
- 5- Le comité de thèse fera une recommandation au Comité des Études supérieures quant à la pertinence d'accorder ou non le droit au passage direct. (Lettre de recommandation du président du Comité)
- 6- Suite à cette référence, l'étudiant(e) doit fournir son CV, lettre de motivation, lettre de recommandation de son directeur et faire officiellement une demande d'admission au doctorat (et fournir les documents requis pour l'admission via son centre étudiant)
- 7- Une demande de plaidoyer en faveur du passage devra ensuite être envoyée à la Faculté de médecine, par le Responsable des études supérieures, pour justifier l'admission de l'étudiant(e) au doctorat auprès de la FESP

Formulaires disponibles :

- Fiche de l'étudiant(e)
- Composition du Comité de thèse